

Fiche d'examen au cas par cas pour les PLU, PLUi et cartes communales (liste indicative d'informations à fournir)

1. Intitulé du projet et état d'avancement

Procédure concernée <i>(ex pour les PLU : élaboration, révision , DP ou DUP...)</i>	Type de document <i>(ex : POS, PLU communal ou intercommunal, carte communale)</i>	Territoire concerné
REVISION DU PLU	PLU	COMMUNE DE SAINT-QUENTIN -FALLAVIER 38070

En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi	
Date de débat du PADD	19/12/2016
Le cas échéant, date prévisionnelle de l'arrêt du projet	Octobre 2017

2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable <i>(compétente pour conduire la procédure d'urbanisme)</i>	Michel BACCONNIER, Maire de Saint-Quentin-Fallavier
Courriel	secretariat@sqf38.fr

3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1. Caractéristiques générales du territoire	
Nom(s) de la (ou des) commune(s) concernée(s)	Saint-Quentin-Fallavier (38070)
Nombre d'habitants concernés <i>(au dernier recensement général de la population)</i>	5932
Le cas échéant : nombre d'habitants permanents et en période touristique	
Superficie du territoire	22,83 km ²

3.2. Quels sont les objectifs de cette procédure ? *Annexe : la délibération engageant la procédure*

Les objectifs de cette procédure sont :

- l'intégration dans le PLU de l'ensemble du nouveau cadre législatif,
- la compatibilité du PLU avec le SCOT approuvé,
- la prise en compte des documents de planification sectoriels,

- la mise en oeuvre d'un projet communal permettant la poursuite de la mutation de la ville de Saint-Quentin-Fallavier, au regard des objectifs thématiques suivants :

- Habitat - construction,
- Economie du territoire,
- cadre de vie,
- Environnement;

3.3. Quelles sont ses grandes orientations d'aménagement ?

Annexe : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le Conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU

Tenant compte des objectifs de la révision et des enjeux issus de la phase diagnostic, le PADD de la commune de Saint Quentin Fallavier, dont le contenu intégral est annexé , s'attache à définir un projet global cohérent qui s'articule autour de 8 axes d'orientation :

- 1 - L'ambition générale : favoriser un développement qualitatif dans un contexte communal de fortes contraintes;
- 2 - Rechercher un rééquilibrage générationnel et adapter l'offre en logements aux parcours résidentiels;
- 3 - Maîtriser la consommation foncière en s'adaptant aux contraintes du PEB;
- 4 - Organiser la structure urbaine en reliant les polarités de la commune;
- 5 - Valoriser et faire évoluer les équipements, les services et l'offre de loisirs;
- 6 - Conforter les emplois locaux et l'attractivité économique;
- 7- Construire un cadre de vie de qualité;
- 8 - Valoriser le patrimoine naturel;

3.4. Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure ?

Annexes :

- Pour une élaboration ou une révision générale de PLU : si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, joindre le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;
- Pour les révisions de PLU avec examen conjoint (article L. 123-13, II, du code de l'urbanisme) et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU : le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint ;

- Habitat - construction :

- # renouvellement du parc de logements anciens notamment sur les secteurs du centre historique et de la gare
- # diversifier les typologies de logements à produire pour répondre aux besoins actuels
- # maîtriser l'urbanisation dans les hameaux, par des OAP, afin d'éviter l'étalement urbain et de compromettre l'équilibre paysager et la qualité du cadre de vie
- # développer le site stratégique de la Pontière, en dehors du PEB, encadré par une OAP

- Economie du territoire :

- # relier les polarités attractives de la commune en poursuivant le réaménagement progressif des axes structurants avec un plus grand partage entre modes doux et automobiles
- # maintenir l'attractivité économique, notamment du parc d'activité, par le renforcement de la qualité d'accueil de la zone, celui de son accessibilité, la possibilité de densifier l'existant et de mobiliser les tenements en friche

- cadre de vie :
 - # poursuivre la valorisation des espaces publics existants et renforcer la trame verte et bleue urbaine en intégrant de nouveaux parcours de modes doux
 - # requalification et recomposition paysagère des entrées de ville
- Environnement :
 - # mettre en place une AVAP/SPR en remplacement de la ZPPAUP afin de poursuivre la préservation et la valorisation des sites patrimoniaux remarquables contribuant à l'identité de la commune
 - # protéger les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques
 - # pérenniser les territoires agricoles et valoriser les productions

3.5. Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la CDPENAF, du Comité de massif, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, de mise à jour du zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser

Le projet fera l'objet d'une enquête publique conjointe avec la procédure d'AVAP/SPR (en remplacement de notre ZPPAUP actuelle) et le projet de règlement local de publicité.

3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concerné par...

- les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ?	Non
- les dispositions de la loi Littoral (<i>3 lacs concernés : Léman, Bourget, Annecy</i>) ?	Non
- une <u>DTA ou DTADD</u> ? Si oui, laquelle ?	DTA de la métropole lyonnaise
- un <u>SCoT</u> , un schéma de secteur ? Si oui, le(s)quel(s) ? ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la <u>loi « Grenelle 2 »</u> ?	SCOT Nord-Isère
- un (ou plusieurs) <u>SDAGE ou SAGE</u> ? Si oui, le(s)quel(s) ?	SDAGE Rhône-Méditerranée SAGE et contrat de rivière de la Bourbre, porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre

3.7. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Le PLU en vigueur n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

<p>Quels sont les objectifs de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<p>Pas de nouvelles surfaces ouvertes à l'urbanisation pour la zone d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Densification à l'intérieur de la zone d'activités - Reconquête des nombreuses friches de la zone d'activités - Réduction des zones de développement du Parc de Chesnes <p>Pas de nouvelles surfaces ouvertes à l'urbanisation globalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Densification résidentielle dans la limite des contraintes du PEB - Renouvellement du foncier bâti ancien en dehors du PEB - Maîtrise de l'urbanisation dans le hameau de Montjay grâce aux OAP (en cours)
<p>Quelle est l'évolution par rapport aux tendances passées ?</p>	<p>Très peu d'évolution par rapport aux tendances passées car la commune est très contrainte par le PEB, les sensibilités environnementales, les risques naturels, les risques technologiques, le transport de matières dangereuses...</p>
<p>Sur quelles perspectives de développement (<i>démographique, économique, touristique ou d'équipements publics ou autre, selon la vocation de l'urbanisation envisagée</i>) du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?</p>	<p>Le diagnostic a montré qu'il faudrait produire environ 40 logements/an pour assurer le maintien de la population sans progression démographique. Le SCOT préconisant une densité minimale de 40 logements/ha. La difficulté va être de produire un nombre de logements suffisant compte tenu des contraintes.</p>
<p>Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisation certaines parties du territoire : oui / non ? Si oui :</p>	
<p>NON</p>	
<p>Quelle est approximativement la superficie consommée ?</p>	<p>Confirmation du secteur de Montjay (hors PEB) - Hameau de Montjay : environ 2 ha de terrain actuellement classé en zonage AU, dans l'enveloppe déjà bâtie, vont faire l'objet d'une OAP (en cours).</p>
<p>Quelles possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant (<i>densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants, lits froids pour le tourisme de montagne...</i>) ont été préalablement examinées ?</p>	<p>Ces terrains ont déjà été identifiés comme un gisement foncier à vocation d'habitat lors de l'approbation du PLU en 2009. Ces zones potentielles dans la zone urbaine du centre sont soumises au PEB et non urbanisables.</p>
<p>Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture à l'urbanisation (<i>sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements...</i>).</p>	<p>L'impact de cette ouverture à l'urbanisation est très minime. Ces terrains, aujourd'hui classés en AU, se trouvent à l'intérieur de l'enveloppe bâtie du hameau de Montjay, ils représentent des fonds de jardin de nature prairie.</p>

4.2. Milieux naturels et biodiversité			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ?
			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Zone Natura 2000 ?		×	
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) ?		×	
Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?		×	
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ?	×		La ZNIEFF « Zones humides reliques de la vallée de la Bourbre » (n° régional 38010009) - au Nord-Est : classement zone naturelle La ZNIEFF « Etang de Fallavier, Vallon du Layet » (n° régional 38000009) - au Sud-Est : classement zone naturelle La ZNIEFF « Plateau de la ferme Chavant » (n° régional 38000004) - à l'extrême Sud : classement zone naturelle La ZNIEFF « Vallon du Bivet » (n° régional 38000002) : classement zone naturelle
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?	×		La ZNIEFF « Marais de la Centigonnrière » (n° régional 38000105) : classement zone naturelle ENS de la « Confluence Bourbre-Catelan » APPB depuis 1994 : classement zone naturelle
Continuité écologique connue ou repérée par la commune ou l'intercommunalité ou par un document de rang supérieur (SRCE, SCoT, DTA...) ?	×		Le SRCE et le SCOT ont identifié 3 axes de corridors écologiques à préserver et/ou à restaurer, des réservoirs de biodiversité inclus dans 2 ENS et 5 ZNIEFF, 10 zones humides recensées par l'inventaire départemental. Ces secteurs seront classés en zone naturelle.
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? Repérée par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ou par un autre document (contrat de rivière, inventaire du Conseil général...) ? Ou identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?	×		La zone humide « étang et marais du Bivet » (n° 38BO0093) La zone humide de la confluence Bourbe-Catelan (n°38BO0100) La zone humide de Crépan (n°38BO0101) La zone humide du bois de la Garenne (n°38BO0102) La zone humide « étang de Fallavier et vallon de Allinges » (n° 38BO0103) La zone humide de la Centigonnrière (n°38BO0104) La zone humide « Tharabie » (n° 38BO0202) La zone humide « Monthion » (n° 38BO0203) La zone humide « La Gaytière » (n° 38BO0204) La zone humide « La Larnuse » (n° 38BO0205) Ces zones seront identifiées au titre du L 151-23 du Code de l'urbanisme en vue de leur protection.

4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, zone de présomption de prescription archéologique...) ?	×		Edifice gallo-romain de la Sarrazinière Maison forte des Allinges Zone de présomption archéologique : arrêté préfectoral 04-156 du 1er avril 2004
Site classé ou projet de site classé ?		×	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?		×	
Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) ?	×		Dans le cadre de la révision, la ZPPAUP sera transformée en AVAP / SPR.
Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ?		×	
Directive de protection et de mise en valeur des paysages ?		×	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) ?		×	

4.4. Ressource en eau			
Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Périmètre de protection (immédiat, rapprochée, éloignée) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	×		Captage du LOUP (code DDASS 000379) Captage de la RONTA sur le territoire de Satolas-et-Bonce Aucun projet n'est prévu dans cette zone qui est classée zone naturelle
Captages :	Oui	Non	Si oui, précisez lequel(les) ?

4.4. Ressource en eau			
			Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) des 500 captages prioritaires Grenelle 2 ?		×	
De captages repérés par un SDAGE Ou un SAGE?		×	
Usages :	Oui	Non	Si oui, précisez
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins futurs ? Pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages?	×		
Y a-t-il risques de conflits entre ces différents usages ?		×	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?	×		La commune est intégrée à la ZRE au niveau de la masse d'eau souterraine "couloirs de l'Est Lyonnais.
Le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs du territoire et des autres territoires qui y sont raccordés ? Quel est l'impact sur les rejets dans les milieux ?	×		La station d'épuration de Traffeyères qui traite les eaux usées de la commune et celles de Satolas-et-Bonce est en cours d'extension pour atteindre une capacité de 130 000 eqh et incluant les traitements complémentaires, notamment le phosphore. La STEP traite aujourd'hui 100 000 eqh.

4.5. Sols et sous-sol, déchets			
	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :			
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?	×		Aucune modification prévue sur ces secteurs correspondant au parc d'activité et classés en zonage industriel.

4.5. Sols et sous-sol, déchets

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur ces secteurs par la procédure d'urbanisme en cours ?
Anciens sites industriels et activités de services (<i>base de données BASIAS</i>) ?	×		un site recensé sur la commune. Aucune modification prévue sur ce secteur.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?	×		Anciennes carrières identifiées sur la carte des aléas établie en septembre 2015 par le BE Alp'Géorisques. Pas de projets dans ces zones.
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		×	

4.6. Risques et nuisances

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Risques ou aléas naturels (<i>inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts...</i>), industriels, technologiques, miniers connus ?	×		Risques d'inondation, séisme, retrait / gonflement des argiles, glissement de terrain, effondrement de cavités souterraines. Une étude a été confiée à Alp'Géorisques afin de préciser ces aléas. Une carte d'aptitude à la constructibilité avec tableaux de prescriptions a été établie en septembre 2015.
Plans de prévention des risques (<i>naturels, technologiques, miniers</i>) approuvés ou en cours d'élaboration ?	×		PPRI approuvé PPRM PPRT en cours d'élaboration
Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ?	×		Aéroport Infrastructures routières, autoroutières et ferrées
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	×		PEB de l'aéroport saint-Exupéry PGS Arrêté préfectoral de classement sonore des voies n°2015-0640016 Arrêté préfectoral de classement sonore des voies ferrées n°38-2017-01-27-004

4.7. Air, énergie, climat

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus sur les secteurs concernés par la procédure d'urbanisme en cours ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		×	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		×	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		×	

5. Éléments complémentaires que la commune ou l'intercommunalité souhaite communiquer (*facultatif*)

Le rapport de présentation/diagnostic est joint en annexe.

6. Annexes (*rappel*)

Pour les élaboration ou révision de PLU ou PLUi ou de carte communale	Pour les PLU et PLUi : le projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU	<input type="checkbox"/>	×
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>	×
	Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>	×
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet ou DUP impactant un POS ou un PLU	Le dossier du projet tel que prévu pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>	
Pour tous	La délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>	